

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE D'OULLES EN OISANS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N° : 15**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le 4 juin 2016 à 17h00 le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en Oisans, dûment convoqué le 30 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Présents : GIRARD Stéphane, CORRENOZ Clotilde, NICOLUSSI Maurice, BOS Edouard, ,  
PARISET Marc

Absents : JORCIN Michel, HUSTACHE Patrick

Mme CORRENOZ Clotilde a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Indemnité agent recenseur**



Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. La rémunération des agents recenseurs est de la seule responsabilité de la commune. L'agent recenseur est désigné par arrêté municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer la rémunération de l'agent recenseur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré propose la somme de 100.00 euros .  
Pour : GIRARD Stéphane, PARISET Marc, BOS Edouard, CORRENOZ Clotilde

Abstention : NICOLUSSI Maurice

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

LE Maire,  
GIRARD Stéphane